

Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller,
Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim



SIVOM

Comité Directeur

11 décembre 2025



Administration générale

1



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Administration générale

1.1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ❖ Articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ❖ Article 15 du Règlement Intérieur



M



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Administration générale



1.2. Approbation du Procès-verbal des délibérations de la séance plénière du 25 septembre 2025



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Administration générale



N°25-17

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

N°25-18

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2025

N°25-19

ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS PERMANENTES DU COMITE-
DIRECTEUR : COMPTE-RENDU DES 2^{EME} ET 3^{EME} TRIMESTRES 2025



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim



Administration générale



N°25-20

CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG - DES INSTALLATIONS TENNISTIQUES :
PARTICIPATION FINANCIERE DU TENNIS-CLUB DE MOLSHEIM-MUTZIG (TCMM) AUX
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT ET D'AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Finances et Budget

2



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Finances et Budget

2.1. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Finances et Budget

2.1. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2025	Autorisations 2026
20	Immobilisations incorporelles	236 186,15	59 046,00
21	Immobilisations corporelles	2 782 344,95	695 584,00
23	Immobilisations en cours	2 380 394,17	595 098,00

Finances et Budget



2.2. Adoption du règlement budgétaire et financier



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Le règlement budgétaire et financier (RBF) est obligatoire pour les collectivités qui appliquent le référentiel M57.

- Il formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable applicables.
- Il fixe notamment les modalités d'adoption du budget par l'organe délibérant et définit les règles de gestion par l'exécutif des AP/AE.
- Il doit impérativement avoir été adopté avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, soit, au plus tard, lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif relevant de cette nomenclature.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) doit ensuite être adopté à l'occasion de chaque renouvellement des membres du Comité Directeur, et ce avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement.

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Ce règlement budgétaire et financier est structuré autour de 8 titres qui couvrent l'ensemble du champ comptable, budgétaire et financier selon la répartition suivante :

- Titre I : Le cadre budgétaire ;
- Titre II : La gestion de la Pluriannualité;
- Titre III : L'exécution budgétaire;
- Titre IV : Les régies;
- Titre V : La gestion patrimoniale;
- Titre VI : Les provisions;
- Titre VII : La gestion de la dette et de la Trésorerie
- Titre VIII : La commande Publique.

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

● Titre I : Le cadre budgétaire

↳ Les principes budgétaires

↳ Le cycle Budgétaire : Calendrier budgétaire; DOB, BP, DM et fongibilité des crédits, VC, BS, CG/CA et CFU

● Titre II : La Gestion de la Pluriannualité

↳ Ce mode de gestion n'est pas mis en œuvre au SIVOM

● Titre III : L'exécution budgétaire

↳ Les différentes étapes : Engagements, traitement des factures, liquidation (mandats et titres), délai de paiement

↳ La journée complémentaire

↳ Le rattachement des charges et produits à l'exercice

↳ Les restes à réaliser

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

- **Titre IV : Les régies**

- ↳ Pas de Régie

- **Titre V : La gestion patrimoniale**

- ↳ Inventaire comptable et Etat de l'actif

- ↳ L'amortissement (*prorata temporis*)

- ↳ L'inventaire physique

- **Titre VI : Les Provisions** (*régime semi budgétaire*)

- **Titre VII : La gestion de la dette et de la Trésorerie**

- ↳ Gestion de la dette et de la trésorerie

- **Titre VIII : La Commande Publique**

- ↳ Les procédures

- ↳ La mise en concurrence systématique pour tout achat

Ressources Humaines

3



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Ressources Humaines



ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LE RISQUE SANTE



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LE RISQUE SANTÉ

NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION DU CDG67

**Proposition de renouveler l'adhésion à la nouvelle
convention de participation santé proposée par la CDG 67**

Proposition de revaloriser la participation de du SIVOM

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN POUR LE RISQUE SANTÉ

PARTICIPATION FINANCIERE

✚ *PARTICIPATION FORFAITAIRE MENSUEL PAR AGENT : 42 € brut → 50 € brut*

✚ *MAJORATION SELON LA COMPOSITION FAMILIALE : Maintien*

ADULTE A CHARGE : 28 €

ENFANT A CHARGE : 8 € (dans la limite de 3)

Soit en moyenne 50 % de la Cotisation due par agent compris dans la tranche d'âge +30 ans – 50 ans ayant souscrit la Garantie Supérieure

Centre de loisirs de **MOLSHEIM-MUTZIG**



4



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Centre de loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG



4.1. Installations tennistiques : Conclusion d'une nouvelle convention-bail de mise à disposition des installations tennistiques du centre de loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Centre de loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG



4.2. Installations rugbystiques : Avenant n° 1 à la convention-bail de mise à disposition des installations rugbystiques du centre de loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

Divers et Communication

5



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !



Molsheim-Mutzig & environs

Altorf, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Ergersheim, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz-les-Bains, Wolxheim

